

**MAIRIE**  
DE  
**VAUJANY**

11, route de la Cour Basse  
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95  
Télécopie 04 76 80 78 37



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**Arrêté municipal autorisant l'ouverture de l'Établissement  
Recevant du Public « LE V DE VAUJANY »**

**Le Maire de la commune de Vaujany**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 111-8-3, R 111-19-11 et R 123.1 à R 123.55 ;*

*VU l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;*

*Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du Code de la construction et de l'habitation ;*

*Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;*

*Vu le dossier d'aménagement n° AT 038 527 19 200 11 déposé le 04 septembre 2019 ;*

*Vu les avis favorables en dates du 28 novembre 2019 et du 02 avril 2020 de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;*

*Vu l'avis favorable en date du 14 octobre 2019 de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'établissement « LE V DE VAUJANY » relevant des catégories des Établissements Recevant du Public de types N, O, X de la 4<sup>ème</sup> catégorie, sis 469 Route du Col du Sabot 38114 VAUJANY **est autorisé à ouvrir au public de façon définitive à compter du 02 Avril 2020.**

**ARTICLE 2** – L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de/ sécurité contre l'incendie et la panique précités. Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

*Ampliation transmise à Monsieur le Préfet – SDIS38 – Gendarmerie – DDT de l'Isère – L'exploitant*

Fait à VAUJANY, le 02 Avril 2020

Le Maire,

Yves GENEVOIS



Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VAUJANY MAIRIE**

**Utilisateur : VAGNE Sarah**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	2020_22_R
Date de la décision :	2020-04-02 00:00:00+02
Objet :	Arrêté municipal autorisant l'ouverture de l'ERP "Le V de Vaujany"
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.5.2 - établissements recevant du public (ERP)
Identifiant unique :	038-213805278-20200402-2020_22_R-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20200402-2020_22_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	931
Nom original :		
doc20200623141452.pdf	application/pdf	322519
Nom métier :		
99_AR-038-213805278-20200402-2020_22_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	322519

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2020 à 14h14min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2020 à 14h14min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2020 à 14h14min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2020 à 14h14min37s	Reçu par le MI le 2020-06-23